

— LA —
SEMAINE RELIGIEUSE
 — DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Solennités de titulaires. — II Prières des Quarante-Heures. — III L'influence des mauvais livres. — IV Les enfants et la communion fréquente : Les malades et le jeûne eucharistique. — V Retraite sacerdotale mensuelle. — VI Nouvelles religieuses. — VII Ordo des fidèles. — VIII Le peuple Japonais se convertira-t-il à la vraie foi. — IX Informations. — X L'Ordo de 1907. — XI Aux prières.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 25 novembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de la Présentation (Dorval), de Saint-Colomban, de Saint-Clément (Viauville), de Saint-Jean-de-la-Croix et, *par anticipation*, de Saint-André.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Fête du titulaire de Sainte-Catherine (Metcalf) ; solennité de ceux de Saint-Félix (Chénéville), de Saint-Colomban (Quinville), de Saint-Albert, de Sainte-Cécile (Masham) et de Sainte-Félicité (Clarence Creek).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité des titulaires de la Présentation, de Sainte-Cécile et, *par anticipation*, de Saint-André (Acton Vale).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité du titulaire de Sainte-Flore.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité des titulaires de Saint-Edmond, de Sainte-Cécile et, *par anticipation*, de Saint-André (Sutton Flat).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité des titulaires de Sainte-Brigitte et de Sainte-Elisabeth (Warwick) et, *par anticipation*, de Saint-Félix-de-Valois (Kingsy), de Saint-Léonard-de-Port-Maurice et de Saint-François-Xavier.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité des titulaires de Sainte-Cécile (Cathédrale) et de Saint-Clément (Beauharnois).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Solennité du titulaire de Sainte-Elisabeth (Vinton) et, *par anticipation*, de Saint-André (Killaloe).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Solennité des titulaires de Sainte-Elisabeth, de Saint-Félix-de-Valois et de Saint-Edmond.

J. S.

Prières des Quarante-Heures

MERCREDI,	14	NOVEMBRE	— Saint-Eustache.
VENDREDI,	16	“	— Saint-Henri.
DIMANCHE,	18	“	— Saint-Vincent-de-Paul, Montréal.
MARDI	20	“	— Asile Bethléem.

L'INFLUENCE DES MAUVAIS LIVRES



GR Gibier poursuit, dans la *Semaine religieuse* de Versailles, une aussi opportune que vigoureuse campagne contre les mauvaises lectures.

Mgr Gibier rappelle très justement que ce sont les livres philosophiques du dix-huitième siècle qui ont causé les excès de la Révolution de 1789. Pendant trente ans, de 1760 à 1790, les mauvaises productions de Voltaire et de Rousseau faisaient les délices des grands seigneurs : on les lisait dans les salons, dans les cabinets, dans les antichambres. Quelques années plus tard, la noblesse de France expiait douloureusement sa coupable frivolité. Après l'empire, de 1815 à 1830, les livres de Voltaire et de Rousseau envahissaient les bibliothèques de la bourgeoisie ; et comme l'ancienne noblesse, la bourgeoisie issue de la Révolution se repaissait du poison qui finira par la perdre. Aujourd'hui, le livre antichrétien et immoral est descendu dans les classes populaires ; et les ruines qu'il y cause déjà devraient faire réfléchir, dans leur intérêt même, et ceux qui l'écrivent et ceux qui le répandent.

Mgr Gibier formule ainsi les devoirs des familles en face de ces écrits licencieux :

Il est donc du devoir de tous de se prémunir contre un tel danger. Le père doit faire une sévère revue de sa bibliothèque pour s'assurer si, parmi les livres qui la forment, il n'y a pas quelque coupable écrit oublié dans la poussière d'une armoire mal fermée. Nous connaissons des jeunes gens qui ont été à jamais perdus par un volume dérobé et dévoré en secret. Certains parents mettent toutes leurs complaisances à lire des livres suspects devant leurs enfants. Quelle imprudence et quelle responsabilité ! Comment une mère, une sœur aînée, veut-elle interdire à son entourage une lecture qu'elle se permet à elle-même, et qui a l'air de l'intéresser si vive-

ment ? On suivra, neuf fois sur dix, non ses conseils ou ses ordres, mais son exemple. Sur le sujet qui nous occupe, beaucoup de personnes, même catholiques et quelquefois pieuses, se font une fausse conscience. On fréquente des bibliothèques publiques ou des cabinets de lecture qui ne sont pas notoirement irréprochables ; on achète de mauvais livres, on les garde chez soi, on les lit, on les prête ; avec intention ou par négligence on les laisse à la portée des enfants, des domestiques, des visiteurs ; et l'on se montre plus imprévoyant encore, moins scrupuleux, quand il s'agit de publications illustrées, d'écrits périodiques, de revues, de journaux.

LES ENFANTS ET LA COMMUNION FREQUENTE

Les malades et le jeûne eucharistique

Ces deux questions importantes viennent d'être soulevées dans une réunion de la Sacrée Congrégation du Concile, dont la *Revue ecclésiastique de Metz* (octobre 1906) a rendu compte.

CONSULTATIONS

DANS le décret du 20 décembre 1905 le souverain-pontife Pie X recommande « à tous les chrétiens de tout rang et de toute condition la communion fréquente et quotidienne, comme répondant aux vœux du Christ et de l'Eglise catholique, de telle sorte que personne ne saurait en être écarté, à la seule condition d'être en état de grâce et de s'approcher de la sainte table avec une intention droite et pieuse ».

Le même décret dit à l'article 7 : « La communion fréquente et quotidienne devra être favorisée surtout dans les instituts religieux de tout genre... ; on doit la promouvoir particulièrement dans les séminaires des clercs, dont les élèves se destinent au service de l'autel, de même dans les autres maisons d'éducation chrétienne de tout genre.

Pour protéger de plus en plus une pratique si louable et si agréable à Dieu, Sa Sainteté a accordé, le 30 mai 1905, des indulgences à tous les fidèles qui réciteront une prière pour la diffusion du pieux usage de la communion quotidienne ; de plus, par décret du 14 février 1906, Pie X a déclaré que par la communion quotidienne on peut gagner toutes les indulgences plénières, sans être astreint à la condition de la confession de tous les huit ou quinze jours.

Ce décret a été reçu par tous avec respect, par un grand nombre avec grande joie, comme le prouvent les lettres nombreuses reçues à ce sujet par la Sacrée Congrégation du Concile.

Parmi ces lettres se trouvent aussi plusieurs questions et demandes, dont deux surtout méritent une attention particulière ; il s'agit des enfants qui viennent de faire leur première communion et des malades atteints d'une infirmité chronique.

I. — Quant au premier point, on connaît les raisons communément apportées pour ne pas admettre les jeunes enfants à la communion fréquente.

Ces enfants ne possèdent pas encore la discrétion requise pour recevoir souvent la sainte communion avec respect et avec fruit. Ils sont facilement distraits, et ne peuvent s'appliquer facilement à la méditation des mystères divins ; ils s'approchent très souvent de la sainte Table sans préparation et action de grâce suffisante, et exposent par là le sacrement au danger d'irrévérence. En outre, il est à craindre qu'en poussant les enfants à la communion quotidienne on ne favorise chez eux l'hypocrisie, et on ne les expose, par suite d'un certain respect humain, à commettre même des sacrilèges. C'est ainsi qu'un auteur italien (*Tarino, Il libro del buon pastore*), tout en engageant les directeurs de séminaires à recommander en général la fréquentation des sacrements, surtout de la communion, ajoute : « Mais gardez-vous avec soin de dire à un jeune

homme de s'approcher plus souvent de la communion, parce que vos paroles pourraient être cause de sacrilège et d'hypocrisie ».

Innocent XI, dans la Bulle *Cum ad aures* du 12 février 1679, enseigne lui-même que la permission de la communion quotidienne doit être réglée *ex conscientiarum puritate et frequentia fructu, et ad pietatem profectu*, conditions qui se vérifient rarement chez les enfants.

Enfin les paroles mêmes du récent décret, recommandant la communion quotidienne *in aliis christianis omne genus ephebeis*, semblent restreindre cette pratique aux enfants qui vivent dans les maisons d'éducation chrétienne.

D'autres raisons aussi fortes semblent cependant recommander la communion fréquente aux enfants.

Cette pratique a pour elle l'ancienne discipline d'un grand nombre d'églises, en vertu de laquelle le sacrement de l'eucharistie était donné même aux petits enfants, pratique, qui, si elle est tombée en désuétude, n'a jamais été réprouvée par l'Eglise (1).

En effet, il est nécessaire que les enfants soient nourris par le Christ avant qu'ils ne soient dominés par les passions, pour qu'ils puissent repousser avec plus de courage les attaques du démon, de la chair et des autres ennemis du dehors et du dedans, selon la belle parole de l'Imitation (I, IV, c. III) ; *Proni enim sunt sensus hominis ad malum ab aolescentia sua ; et nisi succurrat divina medicina, labitur homo mox ad pejora... Restrahit ergo sancta Communio a malo et confortat in bono*. L'Eucharistie, en effet, est un sacrement qui opère *ex opere operato*, chaque fois que le communiant n'y oppose pas d'obstacle. Or, au point de vue des obstacles apportés *ex opere operantis* les enfants ne le cèdent guère aux adultes ; outre que chez les enfants une certaine ignorance est compensée par l'innocence,

(1) *De Syn.*, I, VII, c. XII, n. 4.

il ne faut pas trop exagérer leur irréflexion et leur légèreté. On peut citer à ce sujet une belle page de Mgr de Ségur dans son ouvrage sur la sainte communion, et la lettre du cardinal Antonelli aux évêques de France (12 mars 1866).

Du reste, les décrets récents du Saint-Siège recommandent la communion fréquente et quotidienne à *tous les fidèles* ; or, on ne saurait douter qu'il ne faille compter dans ce nombre les enfants qui viennent de faire leur première communion, et si la Sacrée Congrégation recommande *spécialement* cette pratique dans les séminaires et les collèges chrétiens, il ne s'ensuit pas que les enfants vivant dans le monde en soient exclus.

II. — En ce qui concerne les malades, le Saint-Office accorde déjà maintenant avec plus de facilité la permission de prendre quelque boisson avant la sainte communion, dans les cas de maladie chronique qui empêchent le jeûne naturel, quand il s'agit de religieuses ou de personnes pieuses. Mais on prend occasion du décret récent pour demander de plus grandes facilités.

Il ne s'agit pas ici des malades en danger de mort, pour lesquels le *Rituel* est formel. Tout au plus pourrait on soulever la question de l'intervalle à mettre, pour ces malades, entre chaque communion en viatique. Mais sur ce point, la doctrine véritable a été donnée par Benoît XIV (1) : *Ne parochi renuunt sanctissimam Eucharistiam iterate deferre ad ægrotos, qui etiam perseverante eodem morbi periculo, illam sæpius per modum Viatici, cum naturale jejuniûm servare nequeunt percipere cupiunt.*

Il s'agit donc ici avant tout des malades qui ne sont pas en danger de mort et qui ne peuvent rester à jeun. Il faut reconnaître que l'ancienne discipline de l'Eglise, encore en vigueur, leur refuse la sainte communion. Outre le grand dérangement qui résulterait pour les curés d'une communion plus fréquente

(1) *C. Trid.*, sess. XXI, c. IV, de *Comm.*

des malades, la prescription du Rituel, demandant que le Saint-Sacrement soit porté aux malades *manifeste et honorifice*, multiplierait à l'excès cette communion solennelle, au détriment du respect dû à la sainte Eucharistie. D'autant plus que, dans des cas particuliers, on peut, par des indulgences personnelles satisfaire la dévotion de ces malades.

Cependant on peut faire observer, en faveur d'un adoucissement de la loi du jeûne eucharistique, que cette loi a été portée pour prévenir les abus de personnes qui s'approcheraient de la sainte Table après un repas complet, et aussi pour inspirer un plus grand respect envers la sainte communion ; or, l'abus redouté ne pourrait se vérifier pour ces malades, et le respect n'aurait pas à souffrir d'une concession suffisamment motivée.

En outre, il semble dur de refuser la communion fréquente aux malades, quand on l'accorde à tous les fidèles, surtout qu'ils en ont un plus grand besoin.

Enfin, la loi du jeûne eucharistique, étant une loi ecclésiastique, pourrait être mitigée, surtout si on faisait une distinction entre les malades vivant en communauté et ceux qui se trouvent dans le monde. Pour les premiers, les inconvénients signalés seraient facilement évités ; pour les seconds, on pourrait donner aux évêques le pouvoir d'accorder les permissions nécessaires, au moins à l'occasion des grandes fêtes.

DECISIONS

Pour le second point, la Sacrée Congrégation n'a pas fait connaître son sentiment, qui a été soumis au Saint-Père.

Quand au premier, le Saint Siège insiste pour que les enfants ne soient pas exclus du bénéfice du décret.

Voici le texte même de ces décisions :

Ad I. Sacrae communionis frequentiam commendari juxta articulum primum decreti etiam pueris qui ad sacram mensam juxta normas in Catechismo Romano cap. 4 n. 63 semel admissi ab ejus frequenti participatione prohiberi non debent, sed potius eos ad id hortari, reprobata praxi contraria alicubi vigente.

Ad II. Juxta mentem, facti verbo cum Sanctissimo.

RETRAITE SACERDOTALE MENSUELLE

Mercredi, 14 novembre, au grand-séminaire

Les exercices communs de la retraite mensuelle pour le clergé du diocèse de Montréal se font chaque deuxième mercredi du mois, au grand-séminaire. Ils auront lieu cette semaine le 14 et commenceront à 2 heures précises. Ils comprennent la récitation des vêpres et complies, la préparation à la mort et une instruction suivie de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Tous les prêtres sont invités à suivre ces exercices.

NOUVELLES RELIGIEUSES

 A chapelle et les cloches de Rosemont. — Le dimanche, 28 octobre, Mgr Racicot bénissait, dans la matinée, la chapelle et, dans l'après-midi, les deux cloches de la nouvelle paroisse de Sainte-Philomène de Rosemont. Il n'y a pas encore un an que Rosemont possède un curé résidant. C'est le 19 décembre 1905 en effet que M. le curé Brien s'est rendu là. Mais déjà le bon esprit des paroissiens permet de compter sur un bel avenir. Située au nord-est de Montréal, non loin des usines Angus, où près de 5,000 personnes sont à l'emploi du Pacifique Canadien, la jeune paroisse de Sainte-Philomène sera bientôt des plus florissantes. Désormais, elle a sa chapelle : cette maison où Dieu demeure et où on le prie pour se préparer à aller au ciel ; elle a ses cloches : ces voix d'airain, qui chantent à Dieu la prière des hommes et aux hommes l'appel de Dieu.

Bénédiction d'une cloche au Précieux-Sang (Notre-Dame-de-Grace). — Le même dimanche, 28 octobre, au monastère des Religieuses-Adoratrices du Précieux-Sang, à Notre-Dame-de Grâce, Mgr l'archevêque bénissait aussi une

cloche, en présence d'une assistance recueillie. Par permission spéciale, de nombreux frères étaient admis dans la chapelle des Sœurs, qui, comme on le sait, sont cloîtrées. La petite cloche, qui, avec les noms du souverain-pontife et de l'archevêque a reçu ceux de la regrettée foudatrice du Précieux-Sang, à Saint-Hyacinthe, Mère Caouette, et s'appelle ainsi Pie-Paul-Napoléon-Catherine-Aurélié, tout en conviant aux exercices pieux les recluses du sanctuaire, parlera aussi éloquemment et efficacement aux passants et aux indifférents du dehors. Elle fera penser peut être a quelques uns de ceux qui n'adorent pas — parce qu'ils passent trop pressés dans la vie ? — qu'il est au monastère des âmes d'élite qui adorent et qui prient ; et, à ceux qui offensent Dieu librement, elle dira peut-être, la modeste cloche du monastère, qu'il y a encore des âmes généreuses qui savent s'immoler et qui savent expier.

Au cimetière de Montréal. — Quand vient l'automne la nature s'attriste, les champs et les arbres ont l'air d'une ruine, les feuilles tombées s'en vont par les chemins pour être foulées aux pieds : c'est l'image de la mort. C'est aussi le temps que l'Eglise a choisi — au 2 novembre — pour la solennelle commémoration des défunts. Depuis neuf ans, sur l'appel de Mgr l'archevêque, les foules catholiques de Montréal se dirigent, le premier dimanche après la Toussaint, vers notre champ des morts ; et là, se déroule l'une des scènes les plus grandioses qui se puissent voir. Cette année encore, par une température riche de soleil et d'air pur, au pied du tertre où se dressent les trois croix du Calvaire, près de 50,000 personnes s'étaient rassemblées. On chanta le *Stabat Mater*, et les cuivres de l'Harmonie de Montréal, sous la direction de M. Hardy, sonnèrent aux échos le puissant appel des marches funèbres, graves et tristes. En français d'abord, puis en anglais, deux jeunes prédicateurs donnèrent une expression très juste à cette démonstration, pleine d'un sens chrétien qui répond si bien aux besoins

du cœur humain : « Nous les aimions jadis, nos chers disparus, peut-être surtout par égoïsme ? Sachons les aimer plus généreusement maintenant qu'ils sont allés vers la rive d'où l'on ne revient plus... Aimons-les en offrant pour eux le suffrage de nos prières, surtout le plus excellent de tous, le suffrage des « messes pour les âmes ! » Qui pourrait traduire ce qu'il y avait d'émotion au cœur de cette foule, rappelée un moment au sentiment très vif des vanités de cette vie, de la fragilité du temps et du sérieux de l'éternité !

Avant le chant du *Libera*, Mgr l'archevêque bénit le peuple et les tombes. Il félicita sa ville épiscopale de répondre si pieusement, depuis neuf ans, à son appel pour les défunts, et de lui donner chaque année le spectacle de cette « fête incomparable ». Il posa pour tous l'angoissante question que chacun dans son cœur se posait déjà : « dans douze mois, n'est-ce pas pour moi qu'on reviendra prier ici ? » Puis le chœur des Séminaristes poussa vers le ciel l'éloquente prière : « *Libera, libera, Domine ! Seigneur, délivrez, libérez* ». Ce chant, on l'aurait voulu plus fort encore et plus solennel, tant, dans toute la foule, le besoin se sentait plus pressant de crier au ciel miséricorde et pitié pour tous ceux qu'à cette heure on savait sous le regard de la justice divine : *Ayez pitié, ô vous du moins nos amis, car la main du Seigneur nous a touchés !*

Feu M. l'abbé Lussier. — M. l'abbé Joseph-Noël Lussier, qui vient de mourir à L'Assomption, le 30 octobre, était né à Boucherville, le 21 février 1839, du mariage de Noël Lussier et de Lucie Renaud. Ordonné prêtre à Montréal, le 30 octobre 1864, il fut successivement vicaire à Chateauguay et à Saint-Jacques-de-l'Achigan, puis curé à Sainte-Emélie, à Sainte-Béatrice, à Lanoraie et enfin à Saint-Alexis-de-Montcalm. En 1898, il se retira du saint Ministère ; il vient de mourir pieusement dans la retraite qu'il s'était choisie.

Trois mots pourrait résumer toute cette vie de bon prêtre,

modeste et bienfaisante. Il vécut caché, sortant rarement de chez lui, dévoué aux œuvres que la confiance de ses supérieurs mettait à sa garde et, aussi, dans une régularité de vie sacerdotale des plus édifiantes.

Feu M. l'abbé Deschamps. — M. l'abbé Magloire Deschamps, décédé le 3 novembre au diocèse de Sherbrooke, était né à Saint Pie, le 30 novembre 1838, du mariage de Hilaire Deschamps et de Marie Côté. Il fit ses études à Saint-Hyacinthe. Ordonné prêtre le 30 octobre 1864, il fut vicaire à Roxton Falls, puis à Saint-Hugues et devint curé, en 1871, de Notre-Dame-de-Bonsecours à Stukely. Il occupait encore cette position, quand le mal dont il devait mourir, vint le frapper.

Pendant trente-cinq ans ce digne prêtre fut curé de la même paroisse. Il y laisse le souvenir d'une vie exemplaire, tout entière consacrée au salut des âmes et aux œuvres de bienfaisance. Bon et affable pour tous ceux qui l'approchaient, le regretté curé était pour ses paroissiens un véritable père. C'est le meilleur éloge qu'on puisse déposer sur la tombe d'un prêtre voué de longues années aux soucis du saint ministère.

M. l'abbé Lusster et M. l'abbé Deschamps, coïncidence à noter, avaient été ordonnés le même jour, le 30 octobre 1864.

AUX PRIERES

Très Rév. Père Henri Leblond, consultant général de la Congrégation du Très Saint-Sacrement, décédé à Rome.

M. l'abbé Magloire Deschamps, décédé à Notre-Dame-de-Bonsecours de Stukely.

Sœur Louls-Alfred, née Marie-Ange Charbonneau, professe de chœur, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Hochelaga.

Sœur Marie-Mélanie, née Virginie Roy, professe de chœur, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Longueuil.

LE PEUPLE JAPONAIS

SE CONVERTIRA-T-IL A LA VRAIE FOI

LES lettres des missionnaires évangélisant le Japon nous apportent des renseignements sur l'état des esprits, au point de vue religieux et chrétien, dans l'archipel japonais, après la guerre.

D'après l'une des dernières lettres écrites par un missionnaire de la congrégation des Missions-Etrangères, M. François Bertrand, et publiée par la *Semaine religieuse* du diocèse de Clermont, il semble que, malgré la résistance bien connue du peuple japonais à accepter le christianisme, les idées chrétiennes y pénètrent et chassent les idées bouddhiques. Travail lent, insensible, mais sûr.

La Providence, raconte le missionnaire, ne nous accorde pas de faire des conversions en masse ; de cinq à dix baptêmes d'adultes par an, c'est tout ce que peut faire chaque missionnaire, et si l'on ne considérait que ce petit nombre de nouveaux convertis, il y aurait de quoi se décourager. Mais cette pénétration des idées chrétiennes que la grâce opère presque insensiblement, nous prouve que nous ne travaillons pas en vain. C'est là ce qui nous console et nous encourage. Il a fallu trois cents ans au christianisme pour s'établir dans Rome et son empire. Il lui faudra peut-être autant de temps pour s'établir au Japon. Mais il s'y établira et y fleurira un jour, dans le temps fixé par la Providence.

On craignait que les conditions d'évangélisation ne devinssent plus mauvaises après la guerre. On peut répondre que les conditions se sont plutôt améliorées.

Chose curieuse, écrit encore M. Bertrand, les Japonais, en se frottant à un peuple de race blanche, à une puis-

sance chrétienne, en ont subi l'influence. Leur esprit s'est élargi, leur orgueil s'est modéré ; ils sont devenus un grand peuple. Ils le savent, et ils ont embrassé résolument les idées larges des peuples civilisés.

Leurs journeaux ont peut-être une tendance à mettre la race jaune au-dessus de la race blanche, à voir chez la première des qualités que ne posséderait pas la seconde. Mais, il n'y a pas là, ajoute le missionnaire, de quoi s'effrayer, de quoi s'étonner, puisque tous les hommes descendent du même Adam, sont frères devant Dieu, et susceptibles, au même degré, en tant qu'homme, de la même culture intellectuelle et morale.

INFORMATIONS

LES FAUSSES NOUVELLES. — Une note officielle du gouvernement russe a dénoncé comme apocryphe un prétendu rapport du ministre des finances russes, dont la publication dans la presse a fait sensation.

Le « rapport » de M. Kokotzoff était donc une fausse nouvelle de plus à ajouter au flot des fausses nouvelles qui nous arrivent tous les jours de tous côtés.

La presse qui devait servir à tout dévoiler, à tout éclairer, sert de plus en plus à tout obscurcir, à falsifier tout. La raison en est simple : les Juifs ont mis la main sur les grandes agences. Ce sont eux qui ont organisé, pour le monde entier, le trust de l'information, qui est, naturellement, devenu entre leurs mains le trust des fausses nouvelles.

Qui ne se souvient de l'avalanche de fausses nouvelles qui

nous parvenaient sur le Vatican avant l'apparition de l'Encyclique du pape au sujet de la loi de séparation en France ?

Et combien de fausses nouvelles relatives aux rapports de l'Espagne et du Vatican, que les jacobins représentent mensongèrement comme excessivement tendus par la faute du pape.

Que le public se méfie donc des câbles télégraphiques, à très peu d'exceptions près.

HOMMAGE A L'EGLISE. — Du discours prononcé, le 31 juillet 1906, à la distribution des prix du Lycée de Poitiers, par M. Garnier, professeur de Première, nous détachons le passage suivant, que nous croyons devoir citer :

« Les Romains avaient établi en Gaule des écoles et des universités très florissantes, dont les plus célèbres étaient situées à Lyon, Bordeaux, Toulouse, Arles, Poitiers, Vienne, Besançon, Trèves.

« Les invasions germaniques, qui détruisirent l'empire romain, submergèrent ces foyers de civilisation antique. Dès lors la barbarie et l'ignorance régnèrent en maîtresses sur notre sol. Ce fut la nuit après la lumière.

« Mais nos écrivains classiques, qui ignoraient le moyen-âge, ont cru à tort que ces ténèbres couvrirent notre pays jusqu'à la Renaissance du XVI^e siècle.

« Le moyen-âge fut une grande et belle époque pour la littérature comme pour l'art : c'est l'Eglise qui les avait sauvés.

« Devant le flot des hordes germaniques, toute culture antique, toute science se réfugièrent apeurées dans les abbayes et les églises, où elles s'étiolèrent quelque peu d'abord, mais ne moururent pas. C'est de là qu'elles partirent plus tard pour refaire peu à peu la conquête du monde.

« Sous les Mérovingiens comme sous les Carlovingiens, en-dehors de l'Ecole Palatine ou Ecole de la Cour du Roi, qui n'était ouverte qu'aux enfants des plus grandes familles, les seules écoles existantes étaient celles des monastères et des églises.

Ainsi, dès le début de notre histoire nationale, l'Eglise avait assumé le fardeau, mais aussi le privilège de l'enseignement ».

LOURDES ET LA SCIENCE. — Qu'on ne dise pas que les guérisons de Lourdes ne sont attestées que par des complaisants. Il y a quelques d'années, lorsque M. Zola fit lui aussi son voyage de Lourdes, en mécréant, la question se posa de l'efficacité du pèlerinage. Les Anglais interrogèrent Charcot, qui était le grand faiseur de miracles laïques et qui, en face de Lourdes, dressait orgueilleusement la Salpêtrière.

Charcot ne se déroba point, et sa réponse fit un bruit considérable.

— Lourdes guérit-il ? lui demandait-on d'Angleterre, pays protestant. Il répondit :

— Oui, la piscine guérit ; oui, le sanctuaire guérit ; oui, la foi guérit.

Il était lui, médecin illustre, persuadé de cette guérison — et retenez ceci : il proclamait, après les essais infructueux de la science, que cette guérison n'était possible que là ; il avait lui-même y diriger certains de ses malheureux clients affligés d'épouvantables maux, qu'il avait vainement tenté de soulager. La science ayant échoué, il se tourna vers la foi, la foi qui guérit.

L'ORDO DE 1907

L'Ordo provinciae Marianopolitanae, ainsi que « l'Ordo des offices chantés », pour l'année 1907, sont maintenant publiés.

Ceux-là *seuls* qui font le commerce peuvent s'adresser aux imprimeurs, MM. ARBOUR et DUPONT, 419 et 421, rue Saint-Paul, Montréal.

Ceux qui achètent pour eux-mêmes doivent s'adresser ou à leur évêché respectif ou à un libraire.

On peut se procurer des exemplaires simplement brochés ; d'autres brochés avec pages perforées, à l'usage de ceux qui détachent les feuilles de l'ordo pour les conserver dans leur bréviaire, et enfin des exemplaires cartonnés avec tranche rouge et titre en lettres d'or.

Le prix des ordos est comme suit : ordo relié, 35c ; ordo perforé, 30c ; ordo simplement broché, 25c ; ordo des chœurs, 15c.

Ceux qui retarderont de donner leur commande feront bien d'indiquer laquelle de ces catégories d'ordos ils veulent avoir, avec entente, qu'à défaut des exemplaires indiqués, la commande portera sur les exemplaires d'autres catégories.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 18 novembre

Fête de la Dédicace des basiliques de S. Pierre et de S. Paul, *double majeur* ; mém. du VI dim. après l'Épiphanie ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du VI dim. — Aux II vêpres, mém. de Ste Elisabeth de Hongrie (du 19), du VI dim. et de S. Pontien.